

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 OCTOBRE 2010

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient présents : RAFFIN J. Claude – SELTZER Nicole – THEOLIER Thierry – SIMON Christian – COSTA Françoise – MASOCH Gérard – RATEL Chantal – GRAVIER François – THOMAS Louis – FACON Christian – PIEPER Annette – DERVAUX Catherine – GROS Isabelle – DA LAMA Marie – LAGLERA Dora – PARAZ Nathalie – BILLOIR Julien – BENI Elodie – LANFREY Claudine – CHIAPUSSO Aline – DEBERNARDI Bernard – BREIT Magali.

Procurations : CHEVALLIER Sabine à RAFFIN J. Claude – LETT Xavier à SELTZER Nicole – PERRI René à COSTA Françoise – FRIQUET Claude à LAGLERA Dora – BOTTE Géraldine à PARAZ Nathalie.

=====

Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Par délibération du 26 mars 2008, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Afin d'éviter toute ambiguïté sur la délégation de certaines attributions, le Conseil Municipal décide, par 26 voix pour et une abstention (Monsieur le Maire), de préciser les délégations consenties au Maire en matière contentieuse d'une part et en matière de règlement des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux d'autre part.

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie sur les deux points suivants :
changement de dénomination dudit syndicat désormais dénommé Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie,
modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'esthétique relatifs aux réseaux publics de distribution d'électricité.

Indemnité de conseil au comptable public

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer au comptable public assignataire de la Commune pour l'année 2011, une indemnité de conseil au taux maximum (100%).

Sinistres véhicules : indemnités afférentes

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition d'indemnisation d'un montant global de trois mille cent trente et un euros et soixante dix huit centimes (3131,78 €) formulée par GROUPEAMA Assurance en règlement de deux sinistres dans lesquels étaient impliqués des véhicules municipaux.

Contrat station durable de moyenne montagne

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ensemble du dossier convention station durable-espace valléen du canton de Modane ainsi que les actions sous maîtrise d'ouvrage communale :
diversification de l'offre de Valfréjus
applications numériques touristiques
renforcement des outils Internet
aménagement espace d'animation Valfréjus
espace d'accueil / remise des clefs Valfréjus
procédure classement / labellisation des communes – stations.

Les élus autorisent Monsieur le Maire à solliciter le concours financier des différents partenaires institutionnels et à signer tout document relatif à ce dossier.

Réaménagement de prêt par l'OPAC 73 : adaptation de la garantie communale initiale
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'accorder sa garantie pour le remboursement d'un prêt contracté par l'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Savoie (OPAC 73) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont le montant réaménagé s'élève à sept cent trente mille neuf cent soixante neuf euros et seize centimes (730969,16 €).

Lotissement Saint-Suaire : résolution amiable de vente, taxe foncière non bâtie afférente
A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le remboursement de la somme de cent soixante seize euros et quarante centimes (176,40 €) au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties aux époux ESER, consécutivement à la résolution de la vente du lot n°1 du lotissement Saint-Suaire qui leur avait été initialement consentie.

Mise à disposition du Muséobar pour la vente des forfaits de ski Valfréjus : convention commune de Modane / Régie intéressée des remontées mécaniques
A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention avec la régie intéressée des remontées mécaniques relative à la vente des forfaits de ski Valfréjus au Muséobar.
Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

Echange foncier Commune / CLAPPIER Alain dans le domaine skiable de Valfréjus
Dans le cadre de l'aménagement du domaine skiable de Valfréjus –construction de la nouvelle cabine d'Arrondaz et du télésiège débrayable de Punta Bagna- le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'acquérir deux parcelles appartenant à Monsieur Alain CLAPPIER pour une emprise de deux mille vingt cinq mètres carrés (2025 m²). Cette acquisition intervient dans le cadre d'un échange sans soulte avec l'intéressé, ce dernier s'étant engagé pour céder deux parcelles d'une contenance identique à celles acquises par la Commune. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de la Commune.

Piste d'accès à la carrière SOCAMO : convention SFTRF / commune de Modane
A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention avec la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF) relative à la mise à disposition des terrains nécessaires à la réalisation d'une piste en bordure du torrent du St-Antoine entre le pont de la route départementale 1006 et la carrière SOCAMO. Cet aménagement doit permettre de parfaire la sécurité rue du Lavoir.
Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

Modification du tracé du GR5 tronçon «le Lavoir-les 3 cols» : approbation du nouveau tracé – saisine du Comité Départemental de Randonnée Pédestre – convention de passage sur la propriété des consorts LANFREY
Dans le cadre de la mise aux normes du chemin de grande randonnée n°5 (GR5), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau tracé plus favorable à la fois pour les usagers et les services compétents en termes d'entretien.
Monsieur le Maire est autorisé à intervenir à la convention de passage avec les consorts LANFREY dont la propriété est impactée par ce nouveau tracé et à signer l'acte notarié subséquent dont les frais d'établissement sont à la charge de la Commune.

Lotissement communal «les Hauts de Loutraz» : autorisation de dépôt du permis d'aménager afférente –engagement relatif au classement des équipements communs dans le domaine public

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager du lotissement communal «Les Hauts de Loutraz» et s'engage à classer les équipements communs dudit lotissement dans le domaine public communal.

ZA Parc d'activités des Terres Blanches : modification n°4 du permis d'aménager
Afin de permettre la réalisation du projet de la Société Civile Immobilière Valériane, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la modification n°4 du permis d'aménager du parc d'activités des Terres Blanches (modification à la fois du plan de composition et des plans des réseaux secs et humides).

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Sécurisation du domaine piétonnier de la place Moulin : approbation du projet et du plan de financement prévisionnel –demande de subvention au département de la Savoie au titre du FDEC

Dans le cadre de la sécurisation du chemin piétonnier place Moulin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le projet d'aménagement afférent ainsi que le plan de financement correspondant dont le coût d'objectif s'élève à quarante et un mille huit cent euros hors taxes (41800 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du département de la Savoie au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Accueil du Tour de France à Modane

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de Monsieur le Maire relative aux deux évènements majeurs que la Commune accueillera en juillet 2011 :
d'une part, l'étape 19 de la quatre vingt dix huitième édition du Tour de France, Modane-Alpe d'Huez, d'une distance de 109 km,
d'autre part, l'étape du tour Mondovélo réservée aux amateurs, lesquels emprunteront le même itinéraire que les professionnels devant rallier l'Alpe d'Huez. Cette épreuve est programmée le 11 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne lecture de deux notifications de subventions allouées par le département de la Savoie, fait part de la mise en œuvre éventuelle d'une opération Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) au plan communal et rappelle tout l'intérêt de participer à la réunion qui se tiendra demain soir en Mairie, relative à la concertation autour de l'avant-projet de charte du Parc National de la Vanoise .

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,

J.Claude RAFFIN